



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

collèges

Question écrite n° 131730

Texte de la question

M. Jean-Pierre Brard alerte M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative sur les conséquences de la circulaire n° 2012-056, parue au *Bulletin officiel* du 29 mars 2012, fixant les orientations et les instructions pour la préparation de la rentrée 2012. Cette circulaire, axée sur les concepts de « personnalisation » et de « responsabilisation », n'a fait l'objet d'aucune concertation. Elle acte pourtant, dans une discrétion coupable et à trois semaines de l'élection présidentielle, la fin du collège unique. Elle signe, de plus, le retour à des types de classes supprimées depuis plus de vingt ans car transformées en filières d'exclusion. Démantèlement du collège unique, limitation des poursuites d'études pour les bacheliers professionnels, restriction du rôle des parents d'élèves à celui de caisse de résonance des mesures disciplinaires..., cette circulaire entérine la fin du principe de l'égalité républicaine devant l'éducation. De la classe de sixième à celle de terminale, ce texte institutionnalise une école à deux vitesses et parachève la destruction méthodique de l'école républicaine que la politique de réduction systématique des moyens affectés à l'éducation nationale ces dix dernières années avait déjà largement entamée. Comme la FCPE, il appelle le Gouvernement à la raison. De telles décisions sont inacceptables pour tous ceux qui défendent l'égalité républicaine à l'école et ne répondent absolument pas aux enjeux de l'éducation dans notre pays.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Brard](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (7^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 131730

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 10 avril 2012, page 2856

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)